

CONSEIL MUNICIPAL
VILLENEUVE EN PERSEIGNE
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 06.06.2016
À 19 heures 30 à la maison des services publics de la
Fresnaye-sur-Chédouet
72 600 Villeneuve-en-Perseigne

Date de convocation 31.05.2016

Membres en exercice : 54

Présents : 32

Pouvoirs : 8

Votants : 40

L'an Deux Mille seize, le 6 juin à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 31.05.2016, se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTET, Maire.

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	EXCUSE/REPRESENTE	ABSENT
1	Monsieur	ANFRAY Dominique	X		
2	Monsieur	PICHON Jean-Pierre		Pouvoir à A.olin	
3	Monsieur	LELANEK David			X
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Madame	OLIN Aurore	X		
6	Madame	AMBLARD Caroline			X
7	Monsieur	TROTTET André	X		
8	Monsieur	FRADET Claude		Pouvoir à A.TROTTET	
9	Monsieur	VIOLET Alain	X		
10	Monsieur	BANKOLE Alain		Pouvoir à A.VIOLET	
11	Madame	PRODHOMME Martine	X		
12	Madame	ANFRAY Liliane	X		
13	Monsieur	ADAM Cyril	X		
14	Madame	PATEL Pascale	X		
15	Madame	CERTAIN Lise		Pouvoir à M.PRODHOMME	
16	Madame	TALVARD Floriane		Pouvoir à P.PATEL	
17	Madame	PRINCE Nathalie			X
18	Monsieur	ESNAULT Kévin			X
19	Monsieur	TRILLES Jonathan	X		
20	Madame	BISSON Nadine	X		
21	Monsieur	PINTIAUX Gérard		Pouvoir à J.TRILLES	
22	Madame	LINQUETTE Martine	X		
23	Monsieur	BEUNECHE Alain	X		
24	Monsieur	PARQUET Jean-Francis	X		
25	Monsieur	MORIN Emmanuel	X		

26	Madame	VALLET Isabelle	X		
27	Monsieur	RAGO Michel	X		
28	Monsieur	RICHARD Pascal		Pouvoir à M.LINQUETTE	
29	Monsieur	LAVOINE Thierry	X		
30	Monsieur	LAMBOURG Jean-Claude	X		
31	Madame	RIALLAND Audrey		Excusée	
32	Monsieur	JANVIER Gérard	X		
33	Monsieur	FAVIER Antoine	X		
34	Monsieur	DE GALBERT Bruno			X
35	Madame	MAYBON Martine			X
36	Monsieur	MONTHULÉ Xavier	X		
37	Monsieur	PERRIN Michel			X
38	Madame	ROSE Christiane	X		
39	Monsieur	TRUCHET Jean-Marc			X
x	Monsieur	DAVOUST Emmanuel	X		
41	Monsieur	LEGRAND Bernard	X		
42	Madame	PATRAS Chantal			X
43	Madame	PERRIN Geneviève			X
44	Monsieur	FIRMESSE Jean-Marie	X		
45	Madame	CANTE Dominique	X		
46	Monsieur	GOMMARD Marthial	X		
47	Monsieur	JEGO Jean-Yves	X		
48	Monsieur	PELÉ Dany		Excusé	
49	Monsieur	LOISON Francis	X		
50	Madame	CHARPENTIER Maryline		Pouvoir à D.CANTE	
51	Monsieur	GAUTIER Régis	X		
52	Monsieur	CAMUS Christian	X		
53	Madame	NOUZILLE Laëtitia		Excusée	
54	Monsieur	MOUSSAY Alain			X

Secrétaire de séance: Jonathan TRILLES

Le nombre de présents est de 32, avec 8 pouvoirs soit 40 votants

Documents fournis :

- PV du 09.05.2016
- Dérogation scolaire Arçonnay
- Timbré de culture : Mail du 12.05.2016 Edmée DUFEU
- Convention occupation domaine public boulangerie : Lettre du 06.05.2016
- Renouvellement convention lavoir : Lettre ONF du 05.01.2016
- Aire de camping-car : Lettre du 14.10.2015
- Satese : Lettre conseil Départemental du 17.05.2016
- Convention Mission Locale Sarthe Nord
- Proposition Segilog : Mail du 24.05.2016
- ATESART : Estimation 1825 €
- Lettre Mr LE MENER du 17.05.2016

- Dossier CU Alençon

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Autorisation d'engager les dépenses de travaux sur la commune déléguée de Chassé
- Fixation de la redevance pour une autorisation du domaine public
- Dérogations scolaires
- Convention timbre de culture avec le Pays d'Alençon
- Approbation du programme prévisionnel de la réfection de l'église de Montigny/Chassé
- Convention avec l'ONF pour utilisation de la fontaine à la Fresnaye-sur-Chédouet
- Renouvellement de la concession de l'aire de camping-car avec l'ONF
- Convention SATESE 2016-2018
- Convention 2016 avec la mission locale Sarthe Nord
- Contrat relatif à la prestation informatique avec Berger-Levrault-Segilog
- Autorisation d'encaisse un don
- Marché relatif aux travaux d'assainissement de chaussées
- Avenant relatif à la mise à disposition de la collection du Musée du vélo
- Dossier de subvention agence de l'eau : Approbation du plan de financement du projet de création du réseau EU sur Roullée
- Dossier de subvention Département : Approbation du plan de financement du projet de création du réseau EU sur Roullée
- Contrat d'engagement pour accroissement temporaire d'activités
- Cotisation 2016 Parc Naturel Régional Normandie Maine
- Estimation prévisionnelle suivi travaux voirie 2016 ATESART

2016-103 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après remise du procès-verbal à chaque membre du conseil, il y a lieu de procéder à l'adoption de celui-ci.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'entériner les décisions prises à la séance du 09.05.2016.

2016-104 AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES DE TRAVAUX SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE CHASSE

Vu l'article 28 du code des marchés publics,

Le pouvoir adjudicateur peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalable si son montant estimé est inférieur à 25 000 euros HT. Lorsqu'il fait usage de cette faculté, il veille à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin.

Aussi, dans le cadre du programme des travaux de l'année 2016, plusieurs devis sont présentés au Conseil :

- Aménagement d'une zone repas avec montage d'un barnum, pose d'un sanitaire

public extérieur, fourniture et pose d'un barbecue pour un coût de 12 161.76 € TTC proposé par RAS Habitat.

- Fourniture et pose d'équipement électrique pour un montant de 4 458.15 € TTC proposé par DESTECH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer les 2 devis tels que mentionnés ci-dessus.

2016-105 CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ET FIXATION DE LA REDEVANCE POUR UNE AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC

La SARL « le Fournil du Chédouet », 5 Bis place de l'église- La Fresnaye-sur-Chédouet- 72 600 VILLENEUVE-en-Perseigne par courrier en date du 6 mai 2016 sollicite l'occupation du domaine public communal pour laquelle elle envisage d'installer 1 table et 2 chaises afin de rendre plus visible la boulangerie.

- Par principe toute occupation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance payable d'avance et annuellement.
- Le code général de la propriété des personnes publiques dispose que nul ne peut occuper le domaine public sans titre l'y habilitant. L'occupation est temporaire et l'autorisation présente un caractère précaire et révocable.
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :
vu le code général de la propriété des personnes physiques
vu le code général des collectivités territoriales
considérant qu'un arrêté fixe les conditions générales des occupations privatives du domaine public, sans emprise, liées aux commerces fixes.
- La commune déléguée de la Fresnaye-sur-Chédouet- 72600 VILLENEUVE-en-PERSEIGNE autorise la SARL « Le Fournil du Chédouet » à installer 1 table et 2 chaises.
- Fixe le tarif de 10 euros applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.
- La convention est établie pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

2016-106 DEROGATIONS SCOLAIRES

Mr le Maire présente une demande de dérogation scolaire pour l'inscription de l'enfant MAURICE Gabriel dont les parents sont domiciliés sur la commune déléguée de St Rigomer-des-Bois 72 600 VILLENEUVE-en-PERSEIGNE. L'enfant MAURICE Gabriel rentre au 1^{er} septembre 2016 en petite section de maternelle à l'école d'Arçonnay.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ACCEPTE la dérogation scolaire pour l'enfant MAURICE Gabriel à l'école publique d'Arçonnay considérant qu'en vertu de l'article L 212-8-2 du code de l'éducation, dans le cadre d'une fratrie la dérogation est obligatoire.

2016-107 CONVENTION TIMBRE DE CULTURE AVEC LE PAYS D'ALENCON

Le Pays d'Alençon a mis en place le timbré de culture, qui apporte une réduction sur les activités référencées. Ainsi, une convention de partenariat est établie entre l'organisme et le Pays d'Alençon. Le timbre de réduction permet un accès gratuit, c'est un moyen de paiement : la mairie prend à sa charge 1/3 du montant du billet et le Pays d'Alençon rembourse les 2/3 restants.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide;

- De renouveler ladite convention de partenariat pour l'année 2016/2017 pour le Musée du vélo.
- D'autoriser M. le Maire à signer les documents référents

2016-108 APPROBATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA REFECTION DE L'EGLISE DE MONTIGNY-CHASSE

Il convient de reporter la décision ultérieurement.

2016-109 CONVENTION AVEC L'ONF POUR UTILISATION DE LA FONTAINE A LA FRESNAYE-sur-CHEDOUET

Depuis les années 40, l'état par l'ONF accorde à la commune de la Fresnaye-sur-Chédouet, moyennant une redevance annuelle, le droit d'utiliser les lavoirs ainsi qu'une fontaine situés en forêt domaniale de Perseigne.

Cette autorisation, plusieurs fois renouvelées est arrivée à échéance le 31 Mai.

L'ONF ne souhaite pas renouveler l'autorisation concernant les lavoirs, vu son engagement dans une démarche de maîtrise des impacts de ses activités sur l'environnement et de respect de la réglementation environnementale.

Par contre, l'ONF est favorable au renouvellement de l'autorisation de la fontaine située aux ventes du four sous réserve d'apposée un écriteau comportant la mention « eau non potable ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De renouveler l'autorisation d'utiliser la Fontaine du Cruchet sur les Ventes du Four située en forêt domaniale de Perseigne et demande le maintien du lavoir de la fontaine chaude situé en bordure de la route de Louzes.
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

2016-110 RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION DE L'AIRE DE CAMPING-CAR AVEC L'ONF

La convention autorisant l'utilisation du terrain domaniale appartenant à l'ONF, pour un point de départ et d'arrivée de randonnées pédestres et VTT, est expirée. Il convient donc de la renouveler aux mêmes conditions que celles inscrites dans le bail initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De conclure avec l'ONF le renouvellement de la convention d'occupation précaire de la parcelle forestière n°69 en tant que point de départ de randonnées aux mêmes conditions.
- D'autoriser Mr le Maire à signer la convention à intervenir.

2016-111 CONVENTION SATESE 2016-2018

Il est rappelé L'Article 73 de la loi n° 2006-1772 du 30.12.2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et le décret n° 2007-1868 du 26.12.2007 modifient le cadre d'action des services d'assistance technique mis en place par les Départements dans le domaine de l'assainissement.

Depuis 2010, le conseil général a mis en place une convention pour réaliser les prestations d'assistance technique des stations d'épuration,

Il est proposé de renouveler la convention avec le département pour 3 ans, du 01.01.2016 au 31.12.2018. Le coût final net pour les collectivités reste de l'ordre de 0.40 € TTC/habitant pour 2016-2018, puis indexé sur la variation de l'inflation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

- De poursuivre la coopération avec le département et de missionner le service de la SATESE.
- Autorise M. le Maire à signer la convention d'assistance technique à intervenir sur la base des tarifs arrêtés pour l'année 2016-2018.

2016-112 CONVENTION 2016 AVEC LA MISSION LOCALE SARTHE-NORD

Il convient de renouveler la convention relative au fonctionnement de la mission locale Sarthe Nord pour l'année 2016, et notamment la participation financière de la Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'habiliter Mr le Maire à signer la convention avec la mission locale Sarthe Nord pour l'année 2016, qui stipule une participation financière de 1.10 €/habitant soit un montant total de 2 550 €.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

2016-113 CONTRAT RELATIF A LA PRESTATION INFORMATIQUE AVEC BERGER-LEVRAULT-SEGILOG

Le Maire présente le devis de la Société BERGER LEVRAULT SEGILOG relatif à l'acquisition de logiciels et de prestations de services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, à l'unanimité, a décidé :

- de confier à la société Berger-Levrault-Segilog le contrat relatif à la prestation informatique pour les communes déléguées à compter du 15.06.2016 et valable un an avec tacite reconduction.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

2016-114 AUTORISATION D'ENCAISSER UN DON

M. le Maire indique à l'assemblée le don reçu de 100 € de la part de Mr GOUDIN Philippe. Pour le fonctionnement de la commune déléguée de St Rigomer-des-Bois 72 610 Villeneuve-en-Perseigne. Il est donc proposé d'accepter cette donation qui n'a été grevée ni de conditions ni charges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le don de 100 € fait à la commune déléguée de St Rigomer-des-Bois 72 610 Villeneuve-en-Perseigne par Mr GOUDIN Philippe
- D'autoriser M. le Maire à procéder à l'encaissement de ce chèque de 100 € au budget principal de la Commune de VILLENEUVE-en-PERSEIGNE.

2016-115 MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE CHAUSSEES

Suite à la convention réalisée pour les travaux d'assainissement de chaussées, c'est l'entreprise MARTIN SARL, domiciliée « Les Grosses Bourses » 72600 MAMERS qui a proposé le meilleur prix, pour un montant de 11 597.00 euros HT, soit 13 916.40 TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer le devis tel que mentionné ci-dessus.

2016-116 AVENANT RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE LA COLLECTION DU MUSEE DU VELO

La convention de mise à disposition à la commune d'objets de collection et fonds documentaires du musée du vélo, propriété de Monsieur Ivan BONDUELLE arrive à échéance au 01/07/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de proroger la convention de mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2016.
- De garder les mêmes conditions de mise à disposition.

2016-117 DOSSIER DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE CREATION DU RESEAU EU SUR ROULLEE

La Commune nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne dans le cadre du programme d'assainissement collectif, a décidé la création du réseau d'eaux usées sur la commune déléguée de Roullée.

L'opération consiste à desservir une quarantaine de constructions existantes et futures, ainsi que la réalisation d'une station de traitement d'une capacité d'environ 140 EH.

Ce projet répond aux conditions d'éligibilités pour l'attribution des aides prévues par l'agence de l'eau, soit un taux de 40 % du montant des travaux du réseau et de l'unité de traitement.

Le plan de financement :

- réseaux d'assainissement : estimation des travaux 294 317.50 € HT
- Station d'épuration : « « 194 725.00 € HT

Soit un total HT de 489 042.50 € HT

Subvention de l'Agence de l'eau 40 %:	- 195 617.00 € HT
Subvention du Département 10 %	- 48 904.25 € HT
Autofinancement – emprunt	244 521.25 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'assainissement collectif de Roullée et son plan de financement.
- Sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'eau au titre de la création d'un réseau d'eaux usées et de la création d'une station de traitement sur la commune déléguée de Roullée à hauteur d'un taux de 40 %.
- d'habiliter M. le Maire à signer les documents référents à cette demande.

2016-118 DOSSIER DE SUBVENTION DEPARTEMENT : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE CREATION DU RESEAU EU SUR ROULLEE

La Commune nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne dans le cadre du programme d'assainissement collectif, a décidé la création du réseau d'eaux usées sur la commune déléguée de Roullée.

L'opération consiste à desservir une quarantaine de constructions existantes et futures, ainsi que la réalisation d'une station de traitement d'une capacité d'environ 140 EH.

Ce projet répond aux conditions d'éligibilités pour l'attribution des aides prévues par l'agence de l'eau, soit un taux de 40 % du montant des travaux du réseau et de l'unité de traitement.

Le plan de financement :

- réseaux d'assainissement : estimation des travaux 294 317.50 € HT
- Station d'épuration : « « 194 725.00 € HT

Soit un total HT de 489 042.50 € HT

Subvention de l'Agence de l'eau 40 %:	- 195 617.00 € HT
Subvention du Département 10 %	- 48 904.25 € HT
Autofinancement – emprunt	244 521.25 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'assainissement collectif de Roullée et son plan de financement.
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la création d'un réseau d'eaux usées et de la création d'une station de traitement sur la commune déléguée de Roullée à hauteur d'un taux de 10 %.
- d'habiliter M. le Maire à signer les documents référents à cette demande.

2016-119 CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES Mme COUTARD FABIENNE

Il est rappelé à l'assemblée que les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Le Maire propose à l'assemblée

1. La création d'un emploi non permanent relatif à l'entretien des locaux, à temps non complet à raison de 1 heure hebdomadaire.

Cet emploi est équivalent à la catégorie C.

Cet emploi non permanent sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'agent non titulaire percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des adjoints techniques de 2ème classe.

L'indice de rémunération sera déterminé en prenant en compte :

- la grille indiciaire indiquée ci-dessus
- l'expérience professionnelle de l'agent
- les diplômes (ou niveau d'étude)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, 1°

Vu le tableau des emplois

Décide

- De créer un emploi non permanent à temps non complet au grade d'adjoint technique de 2ème classe pour accroissement temporaire d'activités à raison de 1H hebdomadaire à compter du 01.06.2016 pour 6 mois.

2016-119a CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES Mr FREDERIC BONDUELLE

Pour faire face à un besoin occasionnel relatif à l'exécution de diverses tâches techniques ponctuelles, il y a lieu de prévoir le recrutement d'un agent non titulaire.

Ainsi après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

De recruter un agent non titulaire au grade d'adjoint technique 2ème classe pour accroissement temporaire d'activité en vue d'exécuter divers travaux au musée du vélo sur le mois de juillet-Août 2016.

2016-119b CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR ACCROISSEMENT ACTIVITE CENTRE ALSH POUR 2 STAGIAIRES BAFA

Pour faire face à un besoin ponctuelle relatif à l'exécution du centre ALSH du mois de juillet 2016 il y a lieu de prévoir le recrutement de 2 stagiaires BAFA

Ainsi après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

De recruter 2 stagiaires BAFA pour accroissement temporaire d'activité au centre ALSH du mois de juillet 2016.

2016-120 COTISATION 2016 PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE MAINE

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la participation 2016 ci-après :

Parc Normandie Maine	Art.6554	2342 €
----------------------	----------	--------

Cette dépense sera imputée à l'article 6554 du budget principal.

2016-121 ESTIMATION PREVISIONNELLE SUIVI TRAVAUX VOIRIE 2016
ATESART

La Commune de Villeneuve-en-Perseigne envisage des travaux de voirie 2016 dont l'estimation prévisionnelle de suivi de travaux s'élève à 1825 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de confier le suivi des travaux de voirie 2016 à L'ATESART- 158 avenue Bollée- Le Mans cedex pour un montant de 1825 € HT

- D'autoriser M. le Maire à signer, le contrat de prestation.

La prochaine réunion de Conseil municipal est prévue :



Le 27.06.2016 à 19h30

Réunion de bureau le 20.06.2016

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 13.06.2016

Le Maire,

André TROTTET

